

# Rapport pour les déclarants aux États-Unis

## Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2017



1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE F)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES À L'INFLATION (PARTS DE CATÉGORIE A)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067760	98-6067760	98-6087846	98-6087846	98-6087846	98-6067661
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	18/12/2017	18/12/2017	18/12/2017	18/12/2017	18/12/2017
	Montant par part	0,0248	0,0413	0,0411	0,0368	0,00003
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES À L'INFLATION (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS IBRIX OBLIGATIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (PARTS DE CATÉGORIE F)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (PARTS DE CATÉGORIE A)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067661	98-6071762	98-6087847	98-6087847	98-6087847	98-6071756
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	19/12/2017	29/12/2017	29/12/2017	29/12/2017	18/12/2017
	Montant par part	0,0600	0,0311	0,0900	0,0900	0,0604
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (PARTS DE CATÉGORIE F)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE (PARTS DE CATÉGORIE TG)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6071756	98-6071756	98-6067800	98-6067800	98-6067800	98-6084297
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécriteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	18/12/2017	18/12/2017	19/12/2017	19/12/2017	18/12/2017
	Montant par part	0,0800	0,0052	0,6360	0,6480	0,1579
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE (PARTS DE CATÉGORIE R6)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE (PARTS DE CATÉGORIE S6)	FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084297	98-6084297	98-6067669	98-6067669	98-6067669	98-6067669
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	18/12/2017	18/12/2017	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017
	Montant par part	0,2085	0,0695	0,3510	0,3455	0,8360
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS (PARTS DE CATÉGORIE R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067669	98-6084353	98-6084353	98-6084353	98-6084301	98-6084301
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017
	Montant par part	0,2486	0,6573	0,7102	0,5860	0,7267
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084301	98-6084354	98-6084354	98-6084354	98-6067627	98-6067627
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	19/12/2017	18/12/2017	18/12/2017	18/12/2017	19/12/2017
	Montant par part	0,6387	0,7740	0,7690	0,6786	0,4289
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067627	98-6067743	98-6067743	98-6067743	98-6067732	98-6067732
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-francois.girard@dsf.ca">jean-francois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécrypteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017
	Montant par part	0,6757	0,3326	0,6987	0,6974	0,5400
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE S)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (PARTS DE CATÉGORIE R4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067732	98-6084134	98-6084134	98-6084134	98-6077118	98-6077118
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécriteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	19/12/2017	19/12/2017	19/12/2017	27/12/2017	27/12/2017
	Montant par part	0,6702	0,2211	0,3065	0,1392	0,2069
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (PARTS DE CATÉGORIE S4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE S4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (PARTS DE CATÉGORIE T5)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (PARTS DE CATÉGORIE R5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077118	98-6077171	98-6077171	98-6077171	98-6077173	98-6077173
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	27/12/2017	27/12/2017	27/12/2017	27/12/2017	27/12/2017
	Montant par part	0,1104	0,1460	0,1306	0,0560	0,2672
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (PARTS DE CATÉGORIE T6)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE R4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077173	98-6077172	98-6077172	98-6077172	98-6080787	98-6080787
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	27/12/2017	27/12/2017	27/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,1634	0,3177	0,3064	0,1848	0,2964
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE S4)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE Z4)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ (PARTS DE CATÉGORIE T5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ (PARTS DE CATÉGORIE R5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ (PARTS DE CATÉGORIE Z5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080787	98-6080787	98-6080768	98-6080768	98-6080768	98-6080768
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,1691	0,0306	0,2850	0,2954	0,1938
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE T5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE R5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE T6)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE S6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080799	98-6080799	98-6080799	98-6080813	98-6080813	98-6080813
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,3007	0,2981	0,3170	0,3433	0,4237
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077175
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,1668	0,3634	0,1790	0,3589	0,2936
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S4)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6067427
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécrypteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,3615	0,1882	0,3633	0,0581	0,2226
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R5)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R7)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE T5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427	99-6094128
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécriteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,4549	0,3059	0,4485	0,1141	0,2850
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE R5)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE R7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE S7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE DYNAMIQUE (PARTS DE CATÉGORIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	99-6094128	99-6094128	99-6094128	99-6094128	99-6094128	98-6067541
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécopieur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,4616	0,2958	0,4749	0,1118	0,3901
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE DYNAMIQUE (PARTS DE CATÉGORIE T8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE DYNAMIQUE (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE DYNAMIQUE (PARTS DE CATÉGORIE R8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE DYNAMIQUE (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE DYNAMIQUE (PARTS DE CATÉGORIE S8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067550
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,4164	0,0233	0,5873	0,4308	0,4945
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE T8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE R8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE S8)	DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE T)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6084133
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	27/10/2017
	Montant par part	0,5010	0,4822	0,6441	0,3654	0,5434
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE R)	DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE T)	DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE R)	DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE T)	DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE R)	DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE T)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084133	98-6084233	98-6084233	98-6084352	98-6084352	98-6084298
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	27/10/2017	27/10/2017	27/10/2017	27/10/2017	27/10/2017
	Montant par part	0,7200	0,7200	0,7200	0,7400	0,7100
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE R)	DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE T)	DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (ACTIONS DE SÉRIE R)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T4)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084298	98-6084335	98-6084335	98-6067497	98-6067497	98-6067497
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	27/10/2017	27/10/2017	27/10/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,7100	0,7400	0,7400	0,3720	0,5040
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T4)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R4)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067497	98-6067477	98-6067477	98-6067477	98-6067477	98-1064930
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	23/12/2017	23/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,5280	0,3960	0,5400	0,3840	0,5400
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R5)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R7)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE T5)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE R5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-1064930	98-1064930	98-1064930	98-6067501	98-6067501	98-6067501
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,6240	0,4680	0,6240	0,5280	0,6600
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE R7)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE DYNAMIQUE (ACTIONS DE SÉRIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE DYNAMIQUE (ACTIONS DE SÉRIE T8)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE DYNAMIQUE (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE DYNAMIQUE (ACTIONS DE SÉRIE R8)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067501	98-1065831	98-1065831	98-1065831	98-1065831	98-6067510
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard					
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>					
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins					
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4					
8. Date de l'action	Voir ligne 15					
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au télécscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,6360	0,6240	0,7440	0,5640	0,6960
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)					
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

## Pour faciliter la rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE T8)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE R8)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067510	98-6067510	98-6067510
3. Nom de personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>	<a href="mailto:jean-françois.girard@dsf.ca">jean-françois.girard@dsf.ca</a>
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société.
10. Numéro Cusip	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures	Date de paiement	22/12/2017	22/12/2017
	Montant par part	0,7800	0,5640
16. Décrire le changement effectué au prix de base et des données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la section applicable du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte, peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifié(s) à la ligne 15.

*Eric Landry*

Éric Landry  
 Chef de l'exploitation,  
 Desjardins Société de placement inc.  
 Mouvement Desjardins  
 En date du 22 janvier 2018

Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins en vous adressant à votre représentant ou en composant le 514 286-3499, ou sans frais, le 1 866 666-1280.



**Desjardins**  
 Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS